

## *Les Brèves de la pétition « Toulouse, le Vélo Rose contre l'incivisme routier »*

Comme certains l'auront certainement lu, dans le compte-rendu du dernier Conseil d'Administration de l'Association Vélo Toulouse, la pétition « Toulouse, le Vélo Rose contre l'incivisme routier » est désormais rattachée aux autres actions de l'Association.

### **Historique**

Cette pétition, qui a été lancée pour canaliser de manière constructive la colère des cyclistes confrontés quotidiennement à de nombreux comportements inadmissibles de la part de chauffards de plus en plus nombreux, a rapidement démontré que les autorités municipales étaient bien souvent complètement dépassées par ces violations du code de la route commises à l'encontre des usagers de la petite reine.

Nombreux furent les doutes lors du lancement de cette action ; Une pétition peut-elle vraiment mener à de réels changements, les autorités prennent-elles réellement en compte les contestations émises par le biais de telles actions, d'autant plus si ces dernières leur sont remises sous forme informatique et non sur papier ???

La réponse est : OUI . La validité de la pétition est évidente, cette dernière est de plus représentative de l'ensemble de la société toulousaine. Parmi les signataires on retrouve ainsi commerçants, ouvriers, universitaires, chômeurs, artistes, employés..., ces signataires sont tout aussi bien des couples, que des mères ou pères de familles, ou que de jeunes singles, ou personnes âgées.

Quelques chiffres enfin : Actuellement, la pétition compte 337 signataires. Aux cyclistes se sont rapidement ajoutés piétons et conducteurs de BUS, concernés tout autant que nous par ce problème. Cette alliance n'est absolument pas contre-nature, et démontre bien que cyclistes et piétons ne sont pas, comme le prétendent certains, en se référant au problème de cohabitation rue d'Alsace, des ennemis éternels.

### **Fonctionnement**

La pétition ne se veut pas représenter une intention de supprimer tout autre véhicule que le vélo, ses revendications sont modérées, et ne visent pas non plus l'infraction occasionnelle. Elle dénonce et veut mettre fin cependant à des situations régulières, souvent même quotidiennes de comportements dangereux répétés en des lieux qui eux aussi restent les mêmes, situations que l'on pourrait caractériser de « mise en danger d'autrui » perpétrées à la vue de tous, sans aucune intervention pourtant (la plupart du temps) des forces de l'ordre qui en ont connaissance.

La pétition apporte la preuve en photos, (régulièrement transmises d'ailleurs aux divers représentants du peuple ainsi qu'aux autorités tant administratives que judiciaires), de couloirs vélos, et autres infrastructures cyclables dont l'usage est détourné bien souvent en un usage de stationnement prétendument momentané, et qui la plupart du temps perdure bien plus longtemps que les deux minutes annoncés par ceux à l'origine de ces infractions.

A la question : Les photos peuvent elles servir de preuve, la réponse est : Apparemment oui. La photo prise d'une voiture garée sur le couloir vélo devant la gare, arborant le macaron « Conseiller Municipal » a été, selon les dires de l'un des Maires de Quartier, à qui nous l'avons envoyée, transmise immédiatement aux services de police. D'après les dernières informations fournies, le Conseiller Municipal en cause ne serait pas l'un de ceux de la Municipalité de Toulouse.

Le dialogue est cependant lancé aussi souvent que possible, lorsque la réaction des contrevenants le permet, ce qui aide à comprendre parfois les causes réelles de la situation. On peut alors dans ce cas faire remarquer poliment au mal garé, que s'il manque de place de stationnement, plutôt que de squatter les infrastructures dédiées à certaines catégories de véhicules non automobiles, il ferait peut-être mieux de prendre sa plume et de transmettre ses remarques à la Municipalité. Des constatations simples permettent de même de comprendre les erreurs à l'origine des infractions, et d'en faire part aux responsables.

## Résultats obtenus jusqu'à présent

Après des relations parfois tendues avec les divers représentants municipaux, des résultats prometteurs ont été obtenus depuis peu.

Actuellement, l'action qui a réussi pas à pas, à gravir les différentes étapes menant aux chargés de pouvoir, est désormais entre les mains de plusieurs Maires de Quartier, ainsi qu'entre celles des responsables de la Police Municipale, desquels nous recevons quelques comptes-rendus d'intervention.

C'est ainsi que nous avons appris de la part de Maître Escudier, la transmission de nos demandes à M. Bacquie, de la Police Municipale. Suite à cela, des patrouilles ont été dépêchées une quinzaine de jours durant, dans certains secteurs à problèmes. Malgré des constatations aberrantes de la part de ces patrouilles, qui n'ont relevé, par exemple, Faubourg Bonnefoy, que 5 infractions en un peu plus de 10 jours, et grâce aussi au témoignage de M. Lattes, qui après que nous ayons dénoncé pour notre part, sur le Blog de la Mairie, plus de quinze infractions constatées à chaque fois, chaque jour, en un seul passage « *qu'hélas nous avions raison* », M. Bacquie a donc ensuite transmis nos nouvelles remarques à M. Bertrand (Directeur de la Police Municipale), et une seconde mission a donc été lancée suite à cela, action qui a pris fin le 3 décembre, et de laquelle nous attendons actuellement les conclusions.

## Comment signer vous aussi cette pétition

Pour apporter vous aussi votre contribution à la pétition, il vous suffit de vous rendre à l'une des deux adresses URL suivantes :

<http://membres.lycos.fr/report/phpPetitions/index.php?petition=1&signe=oui>

<http://petition.cycliste.ifrance.com/afficher.htm> (page de redirection)

d'indiquer vos noms, prénoms, ainsi qu'une adresse mail valide à laquelle vous sera envoyé un mail de confirmation à nous retourner impérativement, pour authentification de votre signature.

Nous remercions d'ores et déjà les signataires à venir, et vous invitons de même à nous adresser tout commentaire ou information que pourrait vous inspirer cette action.

